

# LE COLLECTIF "À L'EAU CITOYENNE"

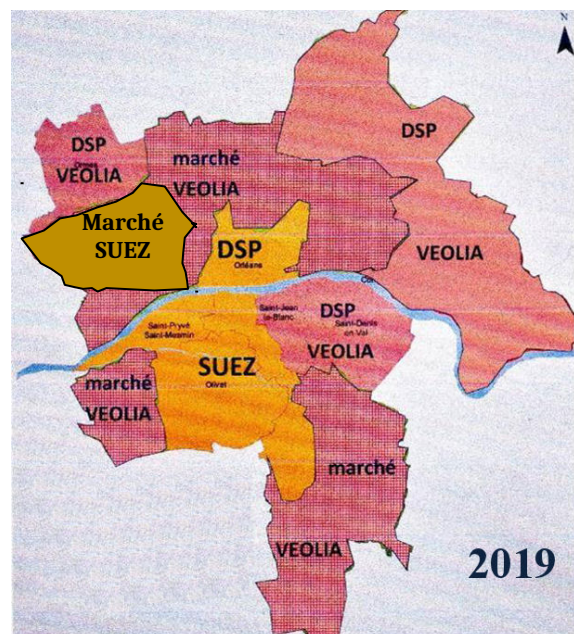
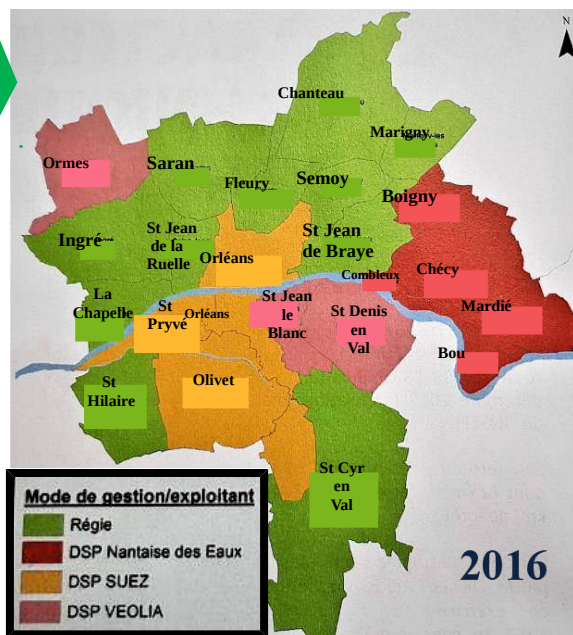
## POUR UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU DE LA MÉTROPOLE DÈS 2024

Que se passe-t-il à Orléans Métropole pour l'eau potable ?

**En 2016**, 11 villes confiaient la gestion de leur eau au privé et 11 villes de l'intercommunalité géraient leur eau en régie publique, dont 4 en régie complète, c'est-à-dire de la production de l'eau potable jusqu'au robinet des usagers.

**En 2017**, la métropole décidait que 2 des villes en régie passaient en gestion privée.

**Cette année**, la régie métropolitaine a confié à VEOLIA la production de l'eau de villes restant en régie. **TOUTE la production de l'eau potable des 22 villes de la métropole, depuis les captages au traitement et au stockage en réservoirs est donc maintenant aux mains de SUEZ et VEOLIA. Ne reste à la régie que la charge ingrate du réseau de distribution.**



Attribuer ainsi toute la production de l'eau potable à ces 2 multinationales vous fait financer leurs actionnaires, leur réservant la partie la plus rentable du service EAU.

Ces 2 entreprises, **techniquement expertes dans le domaine de l'eau**, le sont tout autant dans l'art de fournir des **bilans financiers dont la transparence n'est pas la qualité première**

## Pour le collectif "À l'Eau Citoyenne" \* au moins 4 raisons pour créer une régie publique de l'eau

- 1 / Une régie, elle, consacre intégralement **nos factures** au service eau potable.
- 2/ Une vraie régie publique, réunissant les compétences techniques et gestionnaires, donne à la collectivité une **maîtrise** réelle de ce service **public**. Sinon, faute de compétences, elle est soumise à des expertises externes trop souvent biaisées.
- 3/ Une régie publique, seule, est adaptée **au long terme**, 20 à 50 ans, qui caractérise notre patrimoine, des forages au robinets. Elle est ainsi totalement apte à élaborer une stratégie face aux évolutions climatiques et aux polluants émergents.
- 4/ Une régie publique citoyenne peut et doit donner aux **usagers** leur place dans la gestion du service et les choix d'investissements.

**Ce choix, c'est dès 2020 qu'il se prépare :**

**En effet, tous les contrats et marchés d'eau et d'assainissement des 22 communes de la Métropole s'arrêtent fin 2023 → C'est une chance unique pour mettre en place une grande régie publique de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 !**

Les candidats aux élections de 2020, villes et métropole, doivent se prononcer sur ce choix : l'eau sera aux mains du privé ou d'une grande régie publique.

**Notre choix est clair : ce que Paris a fait, Orléans peut le faire!**

**EAU, SOURCE DE VIE  
PAS DE PROFIT** 

Si vous pensez que eau et assainissement doivent être des **services publics en régie avec participation citoyenne**, alors, rejoignez-nous:

Site : <https://a-l-eau-citoyenne.blogspot.com/>

Contact : [a.l.eau.citoyenne@gmail.com](mailto:a.l.eau.citoyenne@gmail.com)

\* Le collectif "À l'Eau Citoyenne" réunit des citoyennes et citoyens, des associations, des formations politiques, des collectivités qui à titre individuel ou collectif nous ont rejoint, ou nous soutiennent.

**Vous trouverez sur notre site  
une liste, mise à jour, de ces adhésions et/ou soutiens**